



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Conseil de communauté du **18 novembre 2013**

Délibération n° 2013-4286

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : Carré de Soie - Pôle de loisirs et pôle multimodal - Aménagements périphériques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale - Missions territoriales

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller David

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 novembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 novembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Vesco, Mme Frih, M. Assi, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mme Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à Mme Vullien), Passi, Bouju (pouvoir à M. Abadie), Mme Peytavin (pouvoir à M. Le Bouhart), MM. Rivalta (pouvoir à M. Vesco), Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Balme (pouvoir à Mme Domenech Diana), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Fleury (pouvoir à M. Sangalli), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Bolliet).

Absents non excusés : MM. Arrue, Barral, Mme Laurent, M. Julien-Laferrière, Mme Bonniel-Chalier, MM. Huguet, Louis, Mme Perrin-Gilbert, MM. Thévenot, Turcas, Vurpas.

**Conseil de communauté du 18 novembre 2013****Délibération n° 2013-4286**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Vaulx en Velin - Villeurbanne

objet : **Carré de Soie - Pôle de loisirs et pôle multimodal - Aménagements périphériques - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale - Missions territoriales

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**Le contexte**

Le projet de développement du Carré de Soie a été engagé au travers d'investissements majeurs des collectivités pour la desserte en transports en commun (prolongement de la ligne A du métro, création de la ligne T3 du tramway, navette Rhône Express pour la desserte de l'aéroport). Ces investissements ont été réalisés sur la période 2002-2010.

En accompagnement de ces réalisations, la Communauté urbaine de Lyon, en accord avec les Communes, a décidé et mis en œuvre un projet d'aménagement des voiries desservant le pôle de loisirs et le reliant tout à la fois au pôle multimodal et aux berges du canal.

Ces projets de voirie se sont caractérisés par 2 tranches de travaux :

- d'une part, le réaménagement des rues de Bohlen, Poudrette, Jacquard et Jara qui ont été livrées à l'ouverture du pôle de loisirs en avril 2009,
- d'autre part, la réalisation d'une liaison piétonne spécifique reliant le pôle multimodal au pôle de loisirs en traversant les ateliers du métro par une passerelle surplombant les voies, l'essentiel des travaux est, aujourd'hui, terminé, la passerelle ayant été ouverte à la circulation piétonne à partir du 12 juillet 2013.

**Les projets**

- D'une part, la démolition d'une construction rue Jara :

Dès l'origine des réflexions du projet urbain, il avait été décidé de prévoir, à l'ouest de l'hippodrome, une opération d'aménagement qui intégrerait du foncier, propriété d'Electricité réseau distribution France (ERDF).

Cette opération d'aménagement prévoyait, outre la réalisation de programmes immobiliers, un élargissement de la rue Jara permettant d'améliorer les accès aux aménagements réalisés dans le cadre de l'Anneau Bleu.

Dans ce cadre, différentes acquisitions immobilières ont été réalisées, si certaines constructions ont été conservées en vue d'une utilisation provisoire, d'autres ont été ou doivent être démolies compte tenu de leur état.

C'est le cas de l'ancien restaurant "l'Auberge du fer à cheval" à l'angle de la rue Jara/avenue de Bohlen, en face du centre commercial, qui a connu un incendie, dans le cadre d'une occupation sauvage le rendant inutilisable.

Le montant de la démolition et de la remise en état du sol est estimé à 200 000 €.

- D'autre part, la finalisation des aménagements du cheminement piéton de la passerelle :

La réalisation de la passerelle au-dessus des voies du métro et l'aménagement d'un espace public de près d'un hectare et demi intégrant la réalisation de plateformes, aujourd'hui utilisées par le cirque Imagine, sont achevés sur la quasi-totalité du site.

Toutefois, dans le cadre des aménagements de la ligne de tramway T3, pour permettre une augmentation de l'offre de transports en commun, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) a réalisé des quais supplémentaires le long du cheminement piéton.

Des travaux sont, aujourd'hui, nécessaires pour achever l'aménagement du site.

Le montant de ces travaux est évalué à 60 000 €.

Ainsi, l'ensemble des besoins de financement pour l'année 2013 s'élève à 260 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** les aménagements périphériques au pôle de loisirs et au pôle multimodal du Carré de Soie à Vaulx en Velin, pour un coût prévisionnel de 260 000 €.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, pour un montant de 260 000 € en dépenses à la charge du budget principal à prévoir en 2014 sur l'opération n° 0P09O1195.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 18 274 800 € en dépenses et à 955 300 € en recettes.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2014 - compte 2315 - fonction 824 - opération n° 0P09O1195.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 20 novembre 2013.**